



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le vingt-neuvième jour d'août deux mille seize, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Mario Dupuis, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent:

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 00 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9542-08-2016

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en retirant le point suivant :

- 4.3 Lots intramunicipaux, adjudication du contrat relatif aux travaux non commerciaux (reporté à la séance du 12 septembre 2016)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 9543-08-2016

Projet de PGMR 2016-2020, rapport de la commission sur la consultation publique

CONSIDÉRANT le rapport de la commission sur la consultation publique relatif au projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de La Haute-Gaspésie, daté du 29 août 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport de la commission sur la consultation publique relatif au projet de PGMR 2016-2020 de la MRC, daté du 29 août 2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9544-08-2016

Projet de PGMR modifié suite à la consultation publique

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Haute-Gaspésie est en vigueur depuis 2005 et qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté le 26 novembre 2014 une résolution amorçant le processus de révision de son PGMR;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à l'adoption du projet de PGMR le 23 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE le projet de PGMR a été soumis à deux assemblées de consultation publique dans un délai d'au moins 45 jours suivants la publication du sommaire du projet de PGMR dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;

CONSIDÉRANT QUE ces assemblées ont eu lieu aux dates suivantes :

Date : 10 août 2016
Heure : De 19 h à 21 h
Lieu : Hôtel de ville de Saint-Maxime du Mont-Louis (salle du conseil municipal)
Adresse : 1, 1^{re} Avenue Ouest
Saint-Maxime du Mont-Louis (Québec) G0E 1T0

Date : 11 août 2016
Heure : De 19 h à 21 h
Lieu : Centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie (salle de conférences)
Adresse : 464, boulevard Sainte-Anne Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5

CONSIDÉRANT QU'un rapport a été produit par la commission responsable de l'organisation des assemblées de consultation publique et transmis au conseil de la MRC le 29 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 53.16 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le projet de PGMR a été modifié pour tenir compte, le cas échéant, des avis reçus lors de ces assemblées;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de PGMR modifié et le rapport de la commission doivent maintenant être transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'à chaque MRC environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de PGMR;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE transmette le projet de PGMR 2016-2020 modifié, accompagné du rapport de la commission, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9545-08-2016

Calendriers des collectes des matières recyclables et des ordures ménagères 2016-2017

CONSIDÉRANT le calendrier des collectes des matières recyclables et des ordures ménagères 2016-2017 pour la ville de Cap-Chat et la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis ;

CONSIDÉRANT le calendrier des collectes des matières recyclables et des ordures ménagères 2016-2017 pour la ville de Sainte-Anne-des-Monts et le secteur Cap-Seize ;

CONSIDÉRANT le calendrier des collectes des matières recyclables et des ordures ménagères 2016-2017 pour les municipalités de La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre et Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les calendriers des collectes des matières recyclables et des ordures ménagères 2016-2017:

1. de la ville de Cap-Chat et la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis ;
2. de la ville de Sainte-Anne-des-Monts et le secteur Cap-Seize ;
3. des municipalités de La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre et Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. , il est résolu de lever la séance à 19 h 10.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».